

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
28/05/2021

Dossier complet le :
28/05/2021

N° d'enregistrement :
f09321p0171

1. Intitulé du projet

J1 - La Passerelle

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ADIM PROVENCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Annaïg VELAY, Directrice

RCS / SIRET

5 0 1 1 8 4 8 5 7 0 0 1 0 7

Forme juridique SNC (Société en Nom Collectif)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales	9.d) Zones de mouillage et d'équipements légers : le projet prévoit la possibilité d'amarrer des bateaux de plaisance au droit des quais existants. Il s'agit d'une activité nouvelle.
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	39.a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du CU ou une emprise au sol au sens de l'article R.*420-1 du CU comprise entre 10000 et 40000 m ² : le projet aura une surface de plancher totale de 30 700 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet a pour objectif de réhabiliter la halle J1 située Quai de la Joliette à Marseille, anciennement halle de déchargement de bateaux datant de la fin des années 1920, en un ensemble immobilier multiproduits comprenant des activités tertiaires, de loisirs, de restauration et d'hôtellerie. La réhabilitation de la halle sera complétée par l'aménagement des abords mis à disposition, à savoir l'aménagement d'une vaste esplanade piétonne, d'un jardin et d'une ombrière sur l'ensemble du parvis + jardin. La surface totale de l'emprise projet (occupation terrain) est de 25 000 m².

Le site actuel est imperméabilisé, et constitue une avancée sur la mer.

L'aménagement intérieur se fera entièrement dans l'enveloppe actuelle du bâtiment J1, excepté pour l'avancée de l'amphithéâtre (élargissement). La hauteur du bâtiment ne sera pas modifiée (étages actuels subdivisés).

4.2 Objectifs du projet

Ces éléments sont détaillés dans le préambule du dossier joint à la demande d'examen au cas par cas.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'emprise des travaux et des installations de chantier sera limitée au périmètre du projet. Aucune intervention ne sera réalisée dans le milieu marin, à l'exception de l'installation d'une piscine flottante (sans intervention sur le fond marin).

Rappelons que le projet porte sur un bâtiment existant, qui est conservé, ce qui limite les démolitions. Le projet nécessite la démolition de 7000 m² de plancher existant ainsi que de quelques éléments extérieurs (passerelle, volume béton,...).

De nombreuses mesures seront mises en place en phase travaux afin réduire les impacts environnementaux de cette phase, parmi lesquelles :

- gestion appropriée des sols pollués,
- absence de rejet non traité ou de déversement dans le milieu marin (dispositifs de protection de la ressource en eau type bourrelets positionnés sur les quais...),
- dispositifs de stockage des produits et matériaux pouvant générer une pollution dans de bonnes conditions (protection vis à vis des intempéries, stockage des produits polluants et dangereux sur bac de rétention...),
- collecte, tri et évacuation des déchets de chantier vers des filières agréées,
- respects des seuils d'émissions atmosphériques et acoustiques concernant les engins de chantier et positionnements si possible, loin des zones sensibles,
- stationnement des véhicules personnels et des engins de chantier dans l'emprise du chantier et incitation à l'utilisation des transports en commun,
- propreté du chantier et de ses abords,
- retrait des éléments à base d'amiante et de plomb encore présents dans les règles de l'art (mesures de prévention sanitaires, élimination vers des filières agréées),
- réalisation des DICT et respect des prescriptions des gestionnaires de réseaux,
- respect des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La halle rénovée accueillera de nouvelles activités basées sur une programmation répartie en quatre thèmes :

- Les espaces tertiaires, composés : de bureaux classiques, d'un espace de co-working, d'un espace dédié à la formation.
- L'hôtel : un hôtel de luxe 5 étoiles avec un Spa attenant, ce dernier étant accessible aux clients de l'hôtel mais aussi au public extérieur à l'hôtel. L'hôtel et le Spa seront équipés d'une piscine flottante commune.
- Les divertissements et les loisirs, composés : de loisirs indoors, d'une Game Life Agora, avec un amphithéâtre en excroissance du bâtiment J1,
- La restauration et les services : plusieurs restaurants seront proposés, dont une restauration dans l'hôtel, des bars et des conciergeries.

Des espaces communs seront également aménagés :

- Voie de desserte interne en façade nord permettant une desserte en autonomie du bâtiment en cas d'activation de la Zone à Accès Réduite (ZAR) du quai 82,
- Le toit-terrasse de l'amphithéâtre de la Game Life Agora.

Il n'est pas prévu la création d'un parc de stationnement dans le cadre du projet. Le projet comprend la réservation en amodiation de 227 places VL et 39 places deux-roues dans les parkings environnants (MUCEM, Terrasses du Port).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire valant permis de démolir.

Autorisation préalable de travaux aux abords de Monuments Historiques

Autorisation préalable de travaux dans les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

Les autorisations de travaux nécessaires seront réalisées sous la responsabilité des preneurs.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise du projet	25 000 m ²
Surface de plancher	30 700 m ²
Hauteur (faitage)	23 m

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Quai de la Joliette
13002 MARSEILLE

Coordonnées géographiques¹ Long. 05° 36' 30" 88 Lat. 43° 30' 33" 43

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZNIEFF ne se situe à proximité de la zone d'étude. Les ZNIEFF les plus proches sont: - ZNIEFF de type II 930012457 ARCHIPEL DU FRIOUL, ÎLES D'ENDOUME à 3,8 km l'ouest de la zone d'étude, - ZNIEFF marine de type II 93M000046 HERBIER DE POSIDONIES DE LA BAIE DU PRADO à 3 km au sud de la zone d'étude.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone portuaire (mer Méditerranée).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPBE de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le Territoire Marseille-Provence - Echéance 3 – Période 2018/2023 - 29 août 2019 - PPBE des Bouches du Rhône - Echéance 3 - 30 juillet 2019 - PPBE des routes départementales du 29 juin 2019 reconduit jusqu'en 2023.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est inclus dans un Site Patrimonial Remarquable. Le projet est situé à proximité des monuments historiques suivants: - Cathédrale Notre-Dame de la Major, classée MH depuis 1906, à 350 m du projet - Hospice de la Vieille Charité (ancien), classé MH depuis 1951, à 470 m du projet. Le bâtiment J1 se trouve dans le périmètre de protection de ces monuments (500 m), servitude AC1. Il fait l'objet d'une fiche spécifique dans l'AVAP.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs PPRN et PPRT concernent la commune de Marseille: - PPRi des Aygalades approuvé le 16/01/2019 - PPRi de l'Huveaune approuvé le 24/02/2017 - PPRt mvt/cavités approuvé le 29/10/2002 - PPR argiles approuvé le 27/06/2012 - PPR incendie de forêt approuvé le 22/05/2018 Le projet n'est concerné par aucun zonage de ces PPR.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude de pollution des sols réalisée pour le projet a identifié la présence de sols pollués. La présence de ces sols pollués implique la mise en oeuvre de mesures spécifiques en phase chantier et en phase d'exploitation. Cf. chapitre 4.6 Incidence vis à vis de l'état des sols de la note technique jointe aux annexes du présent formulaire.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux) FR9312007 Iles Marseillaises – Cassidaigne et la Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats) FR9301602 Calanques et îles marseillaises - Cap Canaille et massif du Grand Caunet, situés à 3,2 km environ au sud-ouest de la zone d'étude.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera alimenté par le réseau d'alimentation en eau potable métropolitain.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une partie des eaux pluviales du site seront potentiellement infiltrées sans impact quantitatif. Aucun ouvrage souterrain ou déblais ne sera susceptible d'impacter les eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est une opération de renouvellement urbain, conservant le bâtiment d'origine. Aucune démolition majeure ou extraction de matériaux ne sera réalisée. Il est étudié des possibilités de ré-emplois de matériaux afin de limiter l'empreinte carbone du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux mais nécessitera l'utilisation de matériaux de construction afin d'aménager l'intérieur du bâtiment et les espaces extérieurs.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé sur un site totalement artificialisé où les potentialités écologiques sont très faibles. Un diagnostic écologique a été réalisé sur le site en février 2021. Il ne met en évidence aucune espèce ou habitat protégé. Le projet n'entraînera pas de rejet pollué vers le milieu marin.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est conçu pour éviter tout rejet dans le milieu marin qui pourrait porter atteinte au milieu marin, et notamment au site Natura 2000 FR9301602 Calanques et îles marseillaises - Cap Canaille et massif du Grand Caunet, situés à 3,2 km environ au sud-ouest en aval de la zone d'étude. Une pollution des eaux pourrait indirectement altérer la conservation de ce milieu, ainsi que les milieux à biocénoses d'intérêt au sud du projet. Cependant, l'effet dilution qu'il y aurait par dispersion de substance dans la mer et l'éloignement des sites d'intérêt par rapport à la zone projet font que le risque de dégradation est très faible.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en zone littorale mais porte sur un espace déjà artificialisé au sein du Grand Port Maritime de Marseille. Il n'est donc pas concerné par l'application de la loi Littoral. Le projet est situé dans une ambiance sonore urbaine, marquée par les trafics routiers du Bd du Littoral et de l'entrée du tunnel sous le Vieux Port. Le projet n'engendrera pas de modification significative de l'ambiance sonore. Le projet est situé dans Site Patrimonial Remarquable et à proximité des monuments historiques. Il fera donc l'objet d'une autorisation préalable.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est totalement artificialisé. Il s'agit d'une opération de renouvellement urbain.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas directement concerné par les risques technologiques. A noter, une canalisation de transport de gaz naturel est recensée à proximité de la zone d'étude.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment J1 est situé en zone de sismicité 2, risque faible. Caractérisation de l'aléa submersion marine sur PACA (janvier 2017 BRGM/RP-66550-FR) : la zone d'étude n'est pas inondée ni lors d'un événement moyen, ni lors d'un événement moyen avec prise en compte du changement climatique. Dans le deuxième cas, la digue du large a un aléa faible inondation (0 à 0,5 m d'eau). Site identifié comme inclus dans les "Enveloppes Approchées des Inondations Potentielles" cours d'eau et submersion marines de plus de 1 ha.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone urbaine. Cette zone est soumise aux risques liés à la qualité de l'air et à l'ambiance acoustique. Un BET acoustique a été associé à l'équipe (ACOUTEC). Ses préconisations seront intégrées au projet. La note technique jointe aux annexes du présent formulaire présente aux chapitres 4.3 et 4.4 les incidences pressenties vis à vis de la qualité de l'air et de l'ambiance acoustique.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des déplacements. Environ la moitié d'entre eux sera réalisée en transports en commun ou en mode actif. Les déplacements motorisés restants n'impacteront pas significativement les trafics au regard du contexte et des trafics actuels. Du fait de la large amplitude horaire des activités du J1, les trafics associés ne seront pas concentrés sur certaines plages horaires.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Plusieurs voiries soumises au classement sonore des infrastructures routières des Bouches-du-Rhône (2016) se trouvent à proximité de la zone d'étude. Ces voies sont de catégories 2 et 3 pour le quai de la Joliette, de catégorie 3 pour l'avenue Robert Schuman. Le périmètre de projet est soumis entièrement au secteur affecté par le bruit. L'environnement sonore peut y être défini comme dégradé. Cf. chapitre 4.4 de la note technique annexée au présent formulaire.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment du J1 est déjà existant. Il s'agit d'une réhabilitation et d'un réaménagement des espaces extérieurs. Ainsi, les vibrations en phase travaux seront relativement limitées. Aucune vibration ne sera émise en phase d'exploitation.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est en zone urbaine et est soumis aux émissions lumineuses urbaines. Le site sera doté d'un éclairage nocturne.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard des simulations réalisées par ATMOSUD, la qualité de l'air ne variera pas significativement entre la situation actuelle et la situation future.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales du site (non polluées car aucune surface n'est concernée par la circulation ou le stationnement de véhicules motorisés) seront infiltrées sur site et rejetées en mer. Une partie des eaux pluviales sera directement rejetée dans le réseau métropolitain.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une production d'eaux usées. Ces eaux seront rejetées vers le réseaux d'assainissement métropolitain.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux engendrera une production de déchets. Une partie de ces déchets sera constituées de sols pollués. Ces déchets seront triés, stockés dans des conditions adaptées et acheminés vers des filières de valorisation ou d'élimination agréées et adaptées. Ces déchets pourront être de tous types. En phase d'exploitation, le site produira principalement des ordures ménagères liées aux activités (restaurant, hotel, bureaux...).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans Site Patrimonial Remarquable et à proximité des monuments historiques. Il fera donc l'objet d'une autorisation préalable avec avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le hangar du J1 est à l'heure actuelle sans fonction.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Après analyse des avis formulés par l'autorité environnementale, les projets identifiés sont les suivants :

- projet stratégique du GPMM 2020-2024 (avis n° MRAe 2020APACA31 du 9 juillet 2020),
- travaux visant la mise en œuvre et l'exploitation de systèmes de collecte et de traitement des eaux issues de la réparation navale du Grand port maritime de Marseille (avis CGEDD n°Ae : 2020-113 du 24 mars 2021),
- aménagement du terminal international du Cap Janet (avis CGEDD n°Ae : 2019-30 du 15 mai 2019)

Bien que le projet du J1 soit cité parmi les projets concourant au projet stratégique du GPMM, aucune incidence cumulée n'est identifiée avec les projets cités ci-avant.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Il convient de se référer à la note technique et note d'analyse réglementaire jointes au dossier de demande d'examen au cas par cas.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est une opération de renouvellement urbain implantée dans un bâtiment existant. Les travaux vont consister à réaménager ce bâtiment et les espaces extérieurs. Ainsi, au vu des faibles impacts environnementaux pressentis et des mesures mises en oeuvre dans le cadre du projet, la réalisation d'une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note technique comportant notamment : <ul style="list-style-type: none">- la synthèse et la hiérarchisation des enjeux environnementaux,- l'étude de flux,- les incidences pressenties vis à vis de la qualité de l'air,- les incidences pressenties vis à vis de l'ambiance sonore,- les incidences pressenties sur la ressource en eau et la gestion des eaux pluviales,- les incidences pressenties vis à vis de l'état des sols.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Marseille

le,

28 mai 2021

Signature



22, rue Joseph Cérissy
CS 70180
13426 Marseille Cedex 12
Tél. : 04 91 58 50/60
Siret : 592 184 857 00107

